

Un Québec sans pauvreté

La théorie, la réalité et un chemin



Introduction aux présentations «powerpoint»

Bonjour tout le monde !

Vous trouverez sur ci-joint deux présentations «powerpoint» destinées à ouvrir une discussion sur la manière de transformer le pacte social et fiscal en direction d'un Québec sans pauvreté. Le présent texte vise à vous situer sur ses tenants et aboutissants.

1. La présentation principale

La présentation principale se répartit dans les «chapitres suivants». Chacun comporte quelques diapositives.

Introduction. Un Québec sans pauvreté. La théorie, la réalité et un chemin. (Diapos 1-28)

Chapitre 1. Pourquoi faire tout ça ? (Diapos 28-34)

Chapitre 2. Que dit la loi 112 ? (Diapos 35-40)

Chapitre 3. Les principaux problèmes avec le système actuel. (Diapos 41-52)

Chapitre 4. Le terrain. (Diapos 53-66)

Chapitre 5. Les mouvements sur le terrain. (Diapos 67-73)

Chapitre 6. Où sont les gens sur ce terrain. (Diapos 74-83)

Chapitre 7. Comment ça pourrait se passer dans un Québec sans pauvreté. (Diapos 84-94)

Chapitre 8. La question des contraintes à la décision politique. (Diapos 95-100)

Chapitre 9. Comment ça se passe en réalité au Québec en ce moment. (Diapos 101-

Chapitre 10. Les grands travaux à entreprendre pour faire évoluer le pacte social et fiscal. (Diapos 101-127)

Conclusion. Y a du boulot en ciboulot (128-134)

Elle comporte deux temps.

La première moitié (Introduction et chapitre 1 à 3) est plus de l'ordre d'une explication du contexte et des objectifs. Elle peut servir à introduire un auditoire au contexte générale de la première année d'application de la loi 112.

La seconde moitié (Chapitre 4 et suivantes) est plus technique et reprend un langage utilisé par les fonctionnaires et autres spécialistes pour concevoir et discuter des questions de sécurité du revenu et de fiscalité.

Le tout est supposé durer une petite demi-heure (!?!), mais l'expérience montre que tout dépend de l'intérêt et de la participation de l'auditoire. Certaines séances ont occupé la majeure partie d'un après-midi.

Comment la présentation a été conçue

Cette présentation est le résultat d'une réflexion en spirale sur la manière d'intégrer et de faire évoluer les mesures urgentes qui ont accompagné le travail du Collectif tout au long du processus depuis 1998. Il faut la voir comme la «photo» d'un moment précis (début de l'automne 2003) dans un processus évolutif.

Au printemps 2003, lors d'une rencontre du comité du barème plancher, convoquée par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec, à laquelle le Collectif était invité, les personnes présentes ont cherché une façon de présenter et d'intégrer l'évolution à vivre pour en venir à couvrir effectivement les besoins essentiels au Québec. Les personnes présentes ont fait un bilan sur l'état de la revendication d'un barème plancher à l'aide sociale. Elles ont réfléchi sur le chemin à parcourir pour évoluer vers une meilleure garantie des revenus à toute personne et vers une sortie de la pauvreté à un point qui, logiquement, devrait correspondre au seuil d'imposition nulle et au salaire minimum à temps plein. Au-delà de ce point on devrait logiquement payer des impôts en proportion de son revenu. En deça on devrait avoir accès à un soutien du revenu. Le travail de schémas et figures fait à cette occasion pour se comprendre a permis de mettre ensemble diverses notions de pacte social et de pacte fiscal. Les personnes présentes ont considéré qu'il faudrait continuer de travailler sur ces figures et schémas.

Quelques semaines plus tard, en juillet 2003, le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille a annoncé la mise en place d'un programme intitulé Place à l'emploi. Cette annonce a surtout servi à annoncer qu'on appliquerait soigneusement les pénalités de 75\$, 150\$ et 300\$ sur des prestations de 523\$ qui sont prévues à l'aide sociale pour punir le refus d'une personne d'accepter un emploi ou une mesure qui lui est offerte. Alors le Collectif a tenu une conférence de presse. Pour expliquer aux journalistes pourquoi il n'était pas acceptable d'instaurer de telles mesures et de pénaliser les prestations d'aide sociale sous le seuil de couverture des besoins essentiels, un schéma d'ensemble a été refait rapidement pour présentation aux journalistes.

Christian, notre responsable des communications, est venu à la charge après cet épisode en se plaignant avec raison des défauts du schéma en question, qui était en quelque sorte suspendu dans l'air sans axe horizontal et vertical pour expliquer ce qu'il décrivait exactement. Sur ce, je suis allée en vacances.

Au retour des vacances, en août 2003, j'ai cherché à formaliser ce schéma qu'on avait convenu de mettre plus correctement en page. Pour le faire j'ai repris la technique «revenu privé/revenu disponible» de schémas sur la sécurité du revenu et la fiscalité qui nous avaient été présentés par les fonctionnaires du ministère en 1995 quand j'étais au comité externe de réforme de la sécurité du revenu. Quelques heures plus tard, ça avait donné une présentation powerpoint.

Celle-ci a alors été présentée à l'équipe, puis au comité de stratégie du Collectif et à quelques autres personnes. Les remarques entendues ont conduit à lui ajouter toute une section préalable sur les droits, la loi 112, les problèmes à régler, ce qui a donné grosso modo la présentation qui suit.

Le résultat s'est avéré assez convainquant pour que nous décidions de le présenter, le 29 août 2003, à une équipe du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille pour expliquer nos attentes sur le chemin à baliser dans la mise en application de la loi 112. Ceci en vue du plan d'action exigé par la loi 112. La présentation a provoqué des bonnes discussions avec les fonctionnaires et le cabinet : la logique était claire,

compréhensible et assez incontournable. Il s'agissait maintenant de voir dans quelle mesure le gouvernement voudrait la mettre en application.

D'autres présentations ont ensuite été faites : à l'exécutif du Collectif, au ministère des Finances, aux membres du comité AVEC du Collectif, qui veille à l'implication des personnes en situation de pauvreté dans les processus, au Collectif lui-même. Nous avons pu nous rendre compte à mesure que la présentation pouvait être faite dans toutes sortes de contextes, avec des personnes ayant des expertises variées sur la question, tant dans un contexte de faible que de grande alphabétisation.

Alors nous avons décidé de la diffuser. D'où le document que voici.

Ce document est une reproduction exacte de la présentation faite au ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille le 29 août 2003. L'idée étant de permettre aux personnes qui le visualiseront de savoir ce qui a été expliqué à l'équipe ministérielle et de pouvoir suivre l'actualité en le sachant.

Bien sûr, nous améliorerons éventuellement cette présentation en tenant compte de l'ensemble des commentaires qu'elle provoquera. D'où l'importance de nous communiquer, si possible à l'aide de la feuille de commentaires ci-jointe, les remarques et travaux qu'elle vous inspirera.

Un point de départ à compléter et enrichir par la discussion et les croisements de savoirs

Il faut donc aborder cette présentation comme un premier tome, incomplet et à poursuivre, du cadre de référence à formaliser pour en venir progressivement à visualiser le chemin à parcourir en direction d'un Québec sans pauvreté. Ce chemin suppose la transformation des cadres actuels de la fiscalité et des programmes sociaux en un pacte social et fiscal comme du monde, pour du monde et incluant tout le monde dans son équation.

C'est intentionnellement que la présentation part de la situation des personnes seules, aptes au travail, en situation de pauvreté, à l'aide sociale ou autrement.

Parce que c'est exactement là que la répression et le contrôle social ont tendance à s'appesantir.

Et parce que c'est la façon la plus simple de donner un point de départ à des débats sur la couverture des besoins essentiels et la garantie de revenu, deux points qui auront à émerger dans les deux prochaines années compte tenu du mandat confié par la loi au comité consultatif qu'elle crée. Ce comité aura en effet deux ans pour proposer le montant d'une prestation d'aide sociale qui ne pourrait être coupé et pour proposer des cibles de sortie de la pauvreté et une façon de les atteindre.

Il faut donc bien comprendre que les autres aspects du pacte social et fiscal ne sont qu'effleurés (fiscalité des couples, des familles, des entreprises, consommation et approche de l'économie, utilisation des finances publiques pour les services publics, aspects non monétaires de la lutte contre la pauvreté et de la transformation sociale).

Il faut aussi comprendre cette présentation comme un outil pour faire lever des discussions, pour croiser des savoirs et explorer toutes sortes de questions qui y sont à peine abordées.

On peut penser que cette présentation initiale évoluera dans les prochains mois en se corrigeant, se complétant, s'enrichissant de tous les apports qu'elle pourra susciter.

Comment en faire l'animation ?

Au moment de diffuser cette première version sur notre site Internet ou sur un cédérom, nous commençons à peine le travail d'animation. Nous allons apprendre à mesure comment utiliser le tout. Vos suggestions seront les bienvenues pour enrichir les versions ultérieures de ce cédérom.

Disons que l'expérience montre que le contenu est facile à recevoir et à comprendre si une personne sait en faire la présentation. Par ailleurs elle montre aussi que quelques visionnements, si possible commentés de vive voix, sont utiles pour se familiariser suffisamment avec le contenu pour se trouver à l'aise d'en faire la présentation et la multiplication.

Il faut dire que l'ensemble fait une synthèse de beaucoup de matière d'une manière qui a été peu utilisée jusqu'à maintenant dans le travail de sensibilisation. Plusieurs personnes nous ont raconté qu'elles étaient beaucoup plus à l'aise avec le contenu après une deuxième présentation. Nous allons donc réfléchir à la façon de former des multiplicateurs en conséquence. On pourrait supposer pour le moment que la présentation sur cédérom constituera dans bien des cas un complément à emporter d'une présentation reçue de vive voix.

Nous verrons éventuellement à constituer un guide d'animation et un cahier d'accompagnement. Vu la demande, nous ne voulons pas retarder la diffusion du présent document pour attendre qu'un tel guide soit prêt. Tout simplement nous vous indiquerons à mesure les mises à jour disponibles.

2. La présentation sur la contrepartie

La deuxième présentation, sur la contrepartie, est quant à elle un complément qui a été présenté le 9 septembre 2003 à l'équipe ministérielle mentionnée plus tôt pour spécifier un des aspects de la présentation qui avait été fait oralement.

En effet il y a une tendance généralisée dans les pays de l'OCDE en ce moment à revoir les programmes d'aide sociale pour leur imprimer une sorte de conditionalité ou contrepartie. L'aide financière apportée par l'État devrait imposer une action en retour de la part de la personne aidée, un raisonnement qui conduit à diverses formes douces ou dures de workfare. Dans cette présentation complémentaire, le Collectif explique pourquoi on ne devrait exiger aucune contrepartie individualisée sous le seuil de couverture des besoins essentiels (celle-ci étant fournie déjà dans l'effort de survie de la personne et des siens) et comment on pourrait considérer l'idée de contrepartie sur l'ensemble du continuum des revenus.

Dans bien des cas, il sera tout aussi efficace de procéder à ces remarques à même la présentation principale en revenant sur les diapos précédents juste avant de passer au chapitre 8.

Vivian Labrie, 26 octobre 2003

À suivre dans le bulletin et sur le site Internet du Collectif

Pour plus d'information :



Collectif pour un Québec sans pauvreté. 165 de Carillon, Québec (Québec), G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740. Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca.
Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

«Un Québec sans pauvreté : la théorie, la réalité et un chemin»

Commentaires et contributions au contenu

Veuillez reproduire cette feuille autant de fois que nécessaire.



Après avoir travaillé avec la présentation «Un Québec sans pauvreté : la théorie, la réalité et un chemin», voici les commentaires et contributions au contenu que nous aimerions apporter en vue de contribuer à la construction du chemin évoqué.

Diapositive de référence numéro :

Notre commentaire ou contribution au contenu :

Nom :

Groupe :

Coordonnées complètes :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

À retourner dans le cours de l'année 2003-2004 au :



Collectif pour un Québec sans pauvreté. 165 de Carillon, Québec (Québec), G1K 9E9.
Téléphone : 418-525-0040. Télécopieur : 418-525-0740. Courriel : collectif@pauvrete.qc.ca.
Site Internet : www.pauvrete.qc.ca